

Déclaration préalable à la CAP locale des Adjointes Administratives de la Direction Départementale de l'Équipement de Tarn et Garonne du 11 juin 2004

Monsieur le président de la CAP, nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer les propositions d'avancement de grade pour les corps d'agent et d'adjoint. Nous pensons opportun de préciser nos appréciations sur l'actualité du corps et rappeler nos revendications.

Notre intervention portera sur trois points :

- Les salaires;
- Les carrières;
- Les projets en cours;

Les salaires

Ils sont, depuis l'année 2000, en forte perte de pouvoir d'achat. Les mesures unilatérales du gouvernement pour 2004, avec seulement 0,5% d'augmentation suite à l'année blanche 2003 sont inacceptables. Elles ne compensent en rien les pertes et ne limitent même pas la casse. Le report à la rentrée prochaine d'éventuelles discussions salariales donne un signe très négatif aux personnels sur les évolutions de leur salaire pour 2004 après faut-il le rappeler une année blanche en 2003. Après tout cela, nous devrions être motivés !

Les carrières

Malgré l'engagement au quotidien des personnels, malgré leur dynamisme, leur prise de responsabilité, leur autonomie, toujours plus grande, les personnels agents et adjoints administratifs souffrent de déroulements de carrière difficiles avec, trop souvent, un gain immédiat, après promotion, nul. La durée moyenne de carrière pour passer AAP 2 était en 2003 de 24 ans, pour passer AAP 1 de 30 ans et l'âge moyen des proposés était pour AAP 2 de 46 ans et de 51 ans pour AAP 1.

Pour pallier cela nous proposons, dans un premier temps, la fusion des deux grades de promotion en ajoutant un dernier échelon à AAP 2. Dans un second temps, une réforme statutaire s'impose pour reconnaître l'évolution des emplois et responsabilités confiées aux personnels et améliorer leurs salaires immédiats et leurs déroulements de carrière.

Si nous appliquions aux déroulements de carrière des adjoints les mêmes règles que celles retenues pour le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, par exemple, nous aurions eu en 2003 plus de 900 possibilités de promotion à AAP 1, contre moins de 600 annoncées, et plus de 1300 possibilités à AAP 2, contre

seulement un peu plus de 700 annoncées. Ces chiffres comparatifs sont établis sur un ratio promus sur promouvables de 20%. Ils ne tiennent pas compte des surtaux possibles pour le corps des IPC jusqu'à 28%.

Les projets en cours

Coté régime indemnitaire s'il y a un mieux sur les dotations promises, les mesures annoncées pour 2004 (modulation par grade et individuelle) sont, elles aussi, inacceptables en l'état. Nous les dénonçons vigoureusement. En effet le rattrapage indemnitaire, revendiqué par les personnels, est loin d'être terminé. Il ne doit pas être l'occasion de mesures de modulations loin des réalités de nos emplois et notamment de l'absence de lien avec le grade. Par ailleurs, le culte de la performance individuelle (coefficient de modulation individuelle) prend à Pierre pour donner à Paul. Alors que nous devons renforcer nos compétences collectives l'individualisation nous est proposée. Ces ravages sont bien connues alors, stoppons là ! Et Pour le moins, ne rajoutons pas aux différences de nouvelles différences tout aussi iniques que les précédentes entre les filières administrative et technique (limite de la modulation et pas de modulation par grade pour les dessinateurs)...

Sur le dossier des transformations d'emplois avec l'annonce en CTPM, en septembre 2003, de la transformation, en 2004, de 450 emplois d'adjoints en secrétaires administratifs, réservés aux agents (?) et adjoints, l'administration piétine. Les modalités de sélection proposées sont loin de la reconnaissance professionnelle annoncée. La lenteur administrative à l'œuvre sur ce dossier est, comme pour les dessinateurs, désespérante pour de nombreux personnels. Ils se sont mobilisés, en 2000 et 2001, dans les services pour obtenir des avancées à leur situation salariale et statutaire. Ils se sont déplacés massivement à PARIS où le ministre les a reçus et pris des engagements. Un groupe de travail s'est réuni pour dégager des pistes de progrès. De ce groupe de travail un rapport bien long à sortir a été publié et depuis : rien ! Nous avons fait confiance, à notre hiérarchie, à notre administration, aujourd'hui nous sommes déçus ! Force est de constater qu'il est plus souvent question d'améliorer les situations les plus favorables que les nôtres. Depuis 2001 peu d'éléments sont venus contredire cela.

Avec tous les personnels de notre ministère, nous demandons la mise en œuvre d'une réelle réforme statutaire pour améliorer nos salaires, parmi les plus faibles, et nos carrières afin de reconnaître les évolutions de nos emplois et de nos compétences.

Bien évidemment nous approuvons l'action de boycott de la CAP nationale, hier 10 juin 2004, de la part de l'ensemble des élus nationaux CFDT, CGT, FO. Nous joignons leur déclaration commune à la notre.

Montauban le 11 juin 2004

Les élues CFDT à la CAP locale